



## Rupture periode d'essai par téléphone et salaire dû

Par Idh, le **29/09/2012** à **14:25**

Bonjour,

j'ai débuté, un nouvel emploi le lundi 10 septembre.

Le mercredi 12 septembre, le propriétaire me demande ma CI et n° de sécu.

Le vendredi 14 septembre, le propriétaire me fait signer un contrat de travail, dont j'ai exemplaire, me faisant part de ses doutes me concernant. Je pars en week end celui ci me dit qu'il me contactera pour me donner sa décision.

Le dimanche 16 septembre celui m'appelle à 20 h, pour me dire qu'il ne donne pas suite, me remercie et me dit que mes papiers seront en règle

Nous sommes le 29 septembre et je n'ai toujours pas de salaire. Dans le contrat, il est dit que l'employeur était supposé me faire savoir sa décision par recommandé. Et je n'ai rien

La seule preuve à ma disposition est un contrat de travail et un message sur mon portable.

Quelqu'un peut -il m'aider quant à la marche à suivre pour obtenir ce salaire dû.

Merci pour votre aide.

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **14:27**

Bonjour

Vous avez signé un contrat de travail, c'est un CDI ou un CDD?

Vous indiqué le propriétaire, n'est-ce pas plutôt le terme employeur qu'il faut utiliser?

Il y avait une période d'essai d'indiquée dans votre contrat?

Par **Lag0**, le **04/10/2012** à **14:43**

Effectivement, pas très clair tout ça...